

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

---oOo---

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Le budget primitif proposé par la commission de finances du 19 janvier dernier, reprend les résultats anticipés constatés à l'issue de la gestion 2025 et intègre les projets prioritaires en 2025, les recettes prévisionnelles connues à ce jour, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et aux compétences de la commune et les engagements pris antérieurement.

La gestion 2025 fait état des résultats suivants attestés par le comptable public :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 147 954,16 €		- 53 905,44 €	0	- 201 859,60 €
Fonctionnement	356 055,87 €	213 567,16 €	255 089,86 €	0	397 578,57 €
TOTAL	208 101,71 €	213 567,16 €	201 184,42 €		195 718,97 €

Les restes à réaliser 2025 dont le report est proposé au budget primitif s'élèvent à 120 870 € en dépenses et aucune recette n'est proposée, conformément à l'annexe jointe au document budgétaire transmis.

Au vu de ces résultats, l'excédent disponible anticipé reporté en recettes de fonctionnement après affectation est de 74 848,97 €.

Ce projet de budget prévoit les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du cheminement mode doux Route de Géovreissiat et leur vote permettra la signature de l'offre retenue.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal au printemps prochain, la commission de finances a proposé de limiter le vote en investissement aux seuls travaux dont les études ont été engagées en 2025, soit : le remplacement de la chaudière fioul de la mairie/salle polyvalente suite à la panne en décembre dernier, les travaux d'aménagement de la desserte forestière de la Croix Chalon, le remplacement du matériel informatique de la mairie et de l'école, l'achat d'une débrousailluse pour les services techniques, l'installation par déplacement de deux climatiseurs au restaurant scolaire, le remplacement du lave-vaisselle de la salle polyvalente et celui du défibrillateur installé à l'extérieur de la salle polyvalente, les plantations et l'entretien complémentaires de la parcelle de bois n° 9.

Ce budget prévisionnel est établi au plus juste, avec le maintien des dépenses essentielles à l'entretien et l'équipement des bâtiments et installations de la commune.

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements est nécessaire en 2026. Son montant, compte tenu des financements obtenus et envisagés et après un prêt à court terme sur 1 ou 2 ans, pourrait être limité à 500 000 €.

A ce jour, les bases d'imposition 2026 n'ont pas été notifiées et il est proposé de voter la reconduction du produit de fiscalité 2025 pour l'équilibre du présent projet.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Compte tenu de ces éléments, les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

. Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2025 mais progressent de 17 % par rapport aux réalisations 2025. Les dépenses réelles s'élèvent à 744 018 € et le virement à la section d'investissement à 72 000 €.

- Les Dépenses concernent principalement :

. L'achat de fournitures et équipements pour les travaux réalisés en régie par les services techniques est prévu pour 4 718 €, notamment pour la reprise du bardage à l'entrée de la salle polyvalente et l'installation de barrières limitant le stationnement le long des voies.

. Les dépenses d'énergie sont prévues en hausse pour 19 000 €, suite à l'installation provisoire de radiateurs électriques à la salle polyvalente. Les prévisions pour le fioul et le carburant sont reconduites à leur niveau de 2025.

. La prévision pour l'achat de repas pour le restaurant scolaire progresse pour tenir compte de l'évolution des prix au 1^{er} septembre 2025 et de celle attendue pour la rentrée 2026, elle s'établit à 22 000 €.

. Les diverses fournitures pour les petits équipements, l'entretien, le fleurissement, les EPI et autres petits matériels sont globalement estimés à 12 000 €.

. Les prestations de services sont prévues pour un montant de 9 000 € essentiellement pour le balayage des voiries (3 600 €), les interventions musicales à l'école qui ont repris en novembre 2025 (3 700 €) et pour la reliure des registres de délibérations de 2018 à 2023 (1 200 €). Les frais de nettoyage des locaux de l'école sont estimés à 11 500 €.

. Les locations mobilières pour les copieurs de la mairie et de l'école, la téléphonie et le matériel pour les services techniques sont estimées à 8 000 €.

. Concernant l'entretien des bâtiments par des entreprises extérieures, il est voté un crédit de 10 000 € au compte 61522. Il n'y a pas de travaux définis, hormis l'installation de poignées antipanique sur 2 portes de l'école et la reprise de portes ou fermetures au commerce. Les services interviennent régulièrement pour un maintien en bon état des structures.

. Les dépenses prévisionnelles pour l'entretien de la voirie et des réseaux s'élèvent à 19 000 €, pour tenir compte d'une réalisation de PATA sur les voies communales, du fauchage et de l'égouttage des bords de chaussée, talus et des chemins ruraux, du nettoyage des puits perdus et des séparateurs d'hydrocarbures de la ZA et l'achat de fournitures pour l'entretien réalisé par les services communaux (sel, panneaux, peinture...)

. Comme l'an dernier, une prévision globale de 6 000 € est inscrite pour l'entretien du mobilier, du matériel technique et roulant des services techniques ainsi qu'une prévision de 15 500 € pour le coût de maintenance des divers bâtiments, équipements, matériels et logiciels.

. Les charges d'assurances sont prévues pour 9 500 € pour la partie multirisques (bâtiments, véhicules, matériels, responsabilité civile, juridique, protection...) et à 15 500 € pour la protection statutaire (intervention en cas d'arrêts maladie du personnel).

Les contrats ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2025 pour une période de 6 ans avec la SMACL et des tarifs intéressants pour les contrats multirisques, et pour 4 ans avec le CIGAC et un taux inférieur à 2024 pour l'assurance statutaire.

. La contribution au SDIS pour le CPIni progresse de 0,80 % et s'élève à 1 547 € et l'allocation de vétérance reste stable à 3,26 € par habitant, soit 1 547 €. Celle au SIEA est estimée globalement à 100 000 €, dont 36 200 € de cotisation annuelle (éclairage public, SIG, fibre, entretien), à laquelle s'ajoutent la participation de 5 428 €, sur 13 ans, pour l'annualité du prêt intracting pour la modernisation de l'éclairage public ainsi que le reste à charge communal pour l'enfouissement des réseaux Route de Géovreissiat de 42 000 € pour la partie génie civil télécom, et de 16 000 € pour l'éclairage public.

. Les engagements auprès de la commune de Montréal la Cluse, pour la participation au fonctionnement du gymnase de collège (2025 et 2026), au centre médico scolaire et aux frais du centre santé Nantua/Montréal La Cluse sont budgétés pour un total de 10 500 €.

. Les charges de personnel sont estimées à 284 900 € et tiennent compte de la nouvelle progression de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL, soit un taux de 37,65 % en 2026 représentant une augmentation de 8,66 % et une dépense supplémentaire estimée à près de 4 200 € cette année. Cette augmentation, instituée d'urgence en 2025 par décret du Gouvernement relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, est prévue sur 4 ans depuis 2025, pour atteindre un taux de 43,65 % en 2028, contre 31,65 % en 2024.

. L'enveloppe budgétaire des indemnités des élus (maire et 3 adjoints) est prévue pour un montant de 56 000 €. Elle progresse de + 3 000 € pour tenir compte de l'évolution des indemnités au 1^{er} janvier 2026. L'état annuel est communiqué avant le vote du présent budget.

. La somme de 4 200 € est de nouveau inscrite pour l'admission en créance éteinte des loyers dus par la SAS JMS suite à sa liquidation judiciaire. Cette somme sera reprise sur la provision créée en 2023, suite au risque.

. Suite à la baisse du FPIC ces quatre dernières années, la prévision de 12 500 € est identique à 2025.

La contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) est figée pour un montant annuel de 41 254 €. Le FNGIR est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de cet impôt.

. Les intérêts de remboursement de la dette s'élèvent en 2026 à 2 276 €. Ils concernent le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 au taux de 1,10 % pour le refinancement des deux prêts contractés pour l'opération Cœur de Village et celui de 100 000 € réalisé en 2021 au taux de 0,60 % pour l'acquisition du local technique rue de Béard. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 263 495 € avec une annuité de 108 011 €.

La dette contractée pour l'opération Cœur de Village s'élève à 99 367 € par an et arrive à son terme en 2027. Cette situation permet de prévoir en 2026 la réalisation d'un nouvel emprunt pour financer les investissements Route de Géovreissiat, dont l'amortissement commencera en 2027. Une prévision de 1 000 € est inscrite au compte 66 en vue des frais de dossier.

. Concernant les subventions aux associations communales, il a été budgété une somme de 2 000 €, mais l'attribution des aides et l'ajustement budgétaire sont laissés à la prochaine équipe municipale, lorsqu'elle sera installée.

- **Recettes** :

Chaque année les recettes sont prévues avec prudence et au plus juste. Elles sont principalement constituées du produit de la fiscalité directe locale, de l'attribution de compensations de Haut-Bugey Agglomération, des dotations de l'Etat, des participations du Département, des locations et des redevances des usagers des services périscolaires.

Pour ce budget primitif, établi avant la notification de fiscalité, il a été décidé de reconduire le produit de fiscalité au niveau d'une prévision de 311 000 € et de minimiser certaines recettes comme la compensation financière Franco-Genevoise ou le Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour un montant de 743 219 €, en diminution de - 14,5 % par rapport au budget de 2025 et de près de 18 % par rapport aux réalisations. Celles-ci seront réajustées lors du vote du budget supplémentaire après les prochaines élections municipales et après la notification des bases prévisionnelles de fiscalité et le vote des taux pour 2026.

La compensation au titre de la réforme et perte sur la révision des bases de locaux professionnels et des exonérations de taxe foncière est estimée comme l'an dernier à 19 000 €.

Le produit de la taxe sur les pylônes électriques est reconduit pour un montant prévisionnel de 22 600 €.

L'attribution de compensation versée par Haut-Bugey Agglomération et fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020, s'élève à 262 142 € et prend en compte, depuis 2021, la rétrocession à la commune de la compétence entretien de la voirie et réseaux de la ZA En Faurianne pour un montant annuel de 10 298 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas été notifiée. Son montant a encore diminué en 2025 de - 5 652 €, pour un versement de 8 109 €. Il est prévu une dotation forfaitaire de 3 500 € en 2026 et de reconduire à 21 900 € le montant de la Dotation de Solidarité Rurale. *Pour mémoire, la commune percevait une dotation forfaitaire de 73 272 € en 2014.*

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, éligibles en 2025, est estimé pour 2 000 €.

La commune n'est plus éligible, depuis 2024, au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, dont la recette s'élevait à 6 200 € en 2023.

L'inscription budgétaire du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux est limitée à 20 000 € afin de rester prudents dans les prévisions, et ce malgré une attribution de 30 957 € en 2025 et 33 683 € en 2024. Son montant sera communiqué au Conseil Municipal dès sa notification.

L'attribution départementale au titre du 56^{ème} versement de la compensation financière Franco-Genevoise s'est élevée à 52 304 € en 2025 pour 25 travailleurs frontaliers domiciliés à Béard-Géovreissiat. Il est proposé de limiter cette recette à 25 000 € au titre du 57^{ème} versement.

Les revenus des immeubles sont estimés à 17 200 € et concerne les loyers du commerce pour 6 328 €, du Rucher pour 1 008 €, les locations de la salle polyvalente enregistrées à ce jour pour 4 090 €. Les locataires du logement communal ont remis leur dédite effective au 28 février 2026 et l'appartement est libre à compter du 1^{er} mars. Il est prévu neuf mois de loyers pour 2026.

Les redevances des services périscolaires sont estimées à 30 000 € pour tenir compte d'une baisse des fréquentations tant pour le restaurant scolaire que pour la garderie.

Le renouvellement des concessions des cimetières est estimé pour 2 300 € et les redevances d'occupation du domaine public sont reconduites pour leurs montants 2025, soit 1 300 €.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, après affectation de l'excédent antérieur reporté de 74 848,97 €, en baisse de + 47,5 % par rapport à 2025 et un virement à la section d'investissement de 72 000 €, la section de fonctionnement est équilibrée à 825 067,97 €.

. Section d'investissement :

Compte tenu des résultats 2025 et des engagements, les dépenses suivantes sont votées en investissement.

. Dépenses :

- Hors opérations :

. Remboursement du capital d'emprunt :	106 000 €
. Prévision pour indus de taxe d'aménagement :	1 000 €
. Remplacement de la chaudière fioul + circulateur :	25 000 €
. Matériel de bureau et mobilier :	500 €.

Les restes à réaliser d'un montant de 4 585 € concernent l'acquisition d'une armoire forte (4 350 €) pour les registres d'Etat Civil et des délibérations ainsi que l'achat de deux chauffage électriques soufflants utilisés lors des pannes de chauffage (235 €).

Les travaux réalisés en régie par les services techniques sont estimés à 7 000 € (équipements achetés au compte 605 et heures du personnel). Cette dépense, réalisée pour ordre, est compensée pour le même montant en recettes de fonctionnement.

- Opération 27 voirie et réseaux :

. Prévision pour travaux de voirie :	20 000 €
. Réfection desserte forestière de la Croix Chalon :	54 000 €.

La maîtrise d'œuvre pour cet aménagement est confiée à l'ONF. Une subvention de 20 000 €, attendue de la Région au titre du FEADER, est inscrite au présent budget.

Un montant de 9 400 € est inscrit en restes à réaliser, dont 6 800 € pour la régularisation des acquisitions de terrains et 2 600 € pour la reprise en enrobé de l'accotement Route de Pire et la finition du trottoir Rue du Pallatée.

- Opération 41 Informatique :

. Remplacement des 2 PC de la mairie et mise à niveau de l'ordinateur portable :	3 000 €.
--	----------

- Opération 49 Bâtiments scolaires :

. Prévision pour l'aménagement des bâtiments scolaires :	26 300 €
. Remplacement des 4 PC de l'école + serveur de stockage :	2 000 €
. Tabouret ergonomique pour les services périscolaires :	200 €.

- Opération 55 Cimetière :

La seule dépense concerne les restes à réaliser pour 1 200 €, concernant l'installation en janvier 2026 d'une colonne en granit au jardin du souvenir.

- Opération 59 Local technique : Achat d'une débroussailleuse : 1 350 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 285 € pour l'achat d'un détecteur de métaux en 2025, mandaté en janvier 2026.

- Opération 62 Cœur de Village (restaurant scolaire) :

. Installation, par déplacement, de 2 climatiseurs :	3 000 €.
--	----------

- Opération 64 Modernisation de l'Eclairage Public : L'opération pour le passage en Full Led a été lancée en 2025 et s'est achevée en début d'année 2026. Les restes à réaliser de 7 600 € correspondent au solde du reste à charge communal de 51 000 €, hors Intracting remboursé en fonctionnement.

- Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente :

. Prévision pour l'isolation et le chauffage de la salle :	20 000 €.
. Remplacement du lave-vaisselle :	3 200 €.
. Remplacement du DAE (10 ans – garantie 8 ans) :	1 800 €.

- Opération 67 Local Technique Rue de Béard : Restes à réaliser de 4 500 € pour la réalisation de 2 puits perdus en vue du raccordement des eaux pluviales.

- Opération 67 Local Technique Rue de Béard : Restes à réaliser
la réalisation de 2 puits perdus en vue du raccordement des eaux pluviales.

- Opération 68 Plantation – peuplement de la forêt :

. Plantation complémentaire, dégagements, traitement et
3^{ème} plantation scolaire :

9 000 €.

- Opération 71 - Aménagement d'un cheminement mode doux route de Géovreissiat :

Suite à l'appel d'offres lancé en décembre 2025, il y a lieu de voter à nouveau les crédits budgétaires pour cette opération engagée dès 2024. Afin d'attribuer le marché de travaux pour un démarrage dès avril 2026, il est décidé de voter la somme de 840 000 €, soit 700 000 € HT, comprenant également la dépense de mission de coordination et sécurité pour 2 495 € et une prévision pour imprévus.

Les frais de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de diagnostic amiante sont inscrits en restes à réaliser pour un montant global de 58 300 €.

Ces aménagements bénéficieront du soutien financier de Haut-Bugey Agglomération pour 100 000 €, du Département pour 90 000 €. L'Etat devrait également apporter son aide au titre de la DETR et la Région a également été sollicitée. Il convient toutefois d'attendre leur décision pour inscrire la recette au budget.

Le reste à charge pour l'enfouissement des réseaux électriques sur le bas de la Route de Géovreissiat est également inscrit en restes à réaliser pour 35 000 €.

. Recettes :

Les recettes d'investissement prévoient au compte 1068 l'affectation de 322 729,60 € destinés à couvrir le déficit d'investissement 2025 de 201 859,60 € et le déficit sur les restes à réaliser 2025 reportés pour 120 870 €, une prévision du FCTVA de 27 000 €, soit 16,404 % des dépenses éligibles d'investissement réalisées 2025, 1 000 € pour la taxe d'aménagement et 4 300 € d'aide régionale pour la rénovation du four de Géovreissiat en 2024.

La section d'investissement est équilibrée à 1 487 079,60 € avec la prévision d'un emprunt de 795 000 € et un virement de la section de fonctionnement de 72 000 €. Comme indiqué précédemment, le montant d'emprunt pourra être réajusté à la baisse après la notification des subventions pour les aménagements de la Route de Géovreissiat, dont il est espéré un montant de 330 000 € pouvant représenter 49 % du montant HT des travaux. Le recours à l'emprunt pourrait ainsi être limité à 500 000 €, en maintenant, en 2026, la capacité de désendettement en dessous du ratio d'alerte de 7.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 263 495 €, représentant un encours de 263 € par habitant.

Les ratios financiers 2025 de la collectivité sont relativement bons :

. Encours de la dette sur la capacité d'autofinancement (capacité de désendettement) : 1,01 (ratio d'alerte : 7 – *nombre d'années*).

. Encours de la dette sur produit de fonctionnement : 0,31 (ratio d'alerte : 2).

. Fonds de roulement net global en nombre de jours de charges de fonctionnement : 123 (ratio d'alerte : 60).

. Coefficient d'autofinancement courant : 0,81 (ratio d'alerte : 1) *Proche de 1, le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les investissements.*

Ainsi, le projet de budget primitif 2026 voté s'élève en section de fonctionnement à 825 067,97 € et en investissement, en tenant compte des reports antérieurs, à 1 487 079,60 €, soit un budget prévisionnel total de 2 312 147,57 €.

Le Maire,
Laurent COMTE